

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 14152

Numéro SIREN : 840 164 305

Nom ou dénomination : 2 Ride Holding

Ce dépôt a été enregistré le 09/07/2018 sous le numéro de dépôt 70006



**2 RIDE HOLDING**

Société par Actions Simplifiée

1 rue Georges Berger

75017 PARIS

**RAPPORT**

**DU COMMISSAIRE AUX APPORTS**

AUDIT CPA | 71 avenue Victor Hugo | 75116 PARIS

T. : 01 53 64 54 54 | [www.audit-cpa.com](http://www.audit-cpa.com)

SARL au capital de 50.000 € | RCS PARIS B 452 868 318

Inscrit au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Paris / Ile-de-France  
Société de Commissariat aux Comptes | Membre de la Compagnie Régionale de Paris



## **2 RIDE HOLDING**

RCS 840 164 305 PARIS

Société par actions simplifiée

1 rue Georges Berger

75017 PARIS

---

### **RAPPORT**

### **DU COMMISSAIRE AUX APPORTS**

---

Aux associés,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée en date du 26 Juin 2018 concernant l'apport à la société 2 RIDE HOLDING des actions ordinaires de la société 2R HOLDING détenues en pleine propriété par les sociétés MAN SHARE et MAN PERFORMANCE et par Monsieur Patrick FRANCOIS, nous avons établi le présent rapport prévu à l'article L. 225-147 du Code de commerce, sur l'appréciation de la valeur de cet apport.

La valeur des titres apportés a été arrêtée dans le projet de traité d'apport de titres de la société 2R HOLDING qui nous a été communiquée. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports envisagés n'est pas surévaluée.

À cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre des diligences destinées à apprécier la valeur de l'apport, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports, augmentée de la prime d'émission. Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Le présent rapport relatant l'exécution de notre mission comporte :

- 1. Une présentation de l'opération et la description de l'apport,**
- 2. L'exposé de nos diligences et notre appréciation de la valeur de l'apport,**
- 3. Synthèse,**
- 4. La conclusion.**



## 1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT

### 1.1. Contexte de l'opération

Dans le cadre d'une opération globale d'acquisition telle que décrite dans le protocole de cession du groupe 2R HOLDING, 2 RIDE HOLDING détiendra directement ou indirectement 100% du capital et des droits de vote de 2R HOLDING à l'issue des opérations d'apport et de cession.

### 1.2. Présentation des sociétés et/ou des parties

#### 1.2.1. Société bénéficiaire : 2 RIDE HOLDING

La société 2 RIDE HOLDING est une société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 840 164 305 dont le capital social s'élève à 1 000 euros divisé en 1 000 actions d'une valeur nominale de 1 eura chacune, et dont le siège social est situé au 1 rue Georges Berger, 75017 PARIS.

#### 1.2.2. Apporteurs :

- o) MAN SHARE, société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 840 601 132 dont le capital social s'élève à 1 000 euros divisé en 1 000 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune, et dont le siège social est situé au 1 rue Georges Berger, 75017 PARIS.

La société est propriétaire de :

- ❖ 586 059 actions ordinaires dont l'apport est envisagé compte tenu de l'apport préalable par les « Managers » (tel que ce terme est défini dans le protocole de cession) d'une quote part de leurs actions 2R Holding.
- b) MAN PERFORMANCE, société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 840 601 215 dont le capital social s'élève à 1 000 euros divisé en 1 000 parts sociales d'une valeur nominale de 1 eura chacune, et dont le siège social est situé au 1 rue Georges Berger, 75017 PARIS.

La société est propriétaire de :

- ❖ 54 155 actions ordinaires dont l'apport est envisagé compte tenu de l'apport préalable par les « Managers » (tel que ce terme est défini dans le protocole de cession) d'une quote part de leurs actions 2R Holding.
- c) Monsieur Patrick François, né le 17 février 1960 à Casablanca (Maroc), de nationalité française, demeurant 1070, Boulevard du 8 mai à Lo Roquette-Sur-Siagne (06650), est propriétaire de :
  - ❖ 479 890 actions ordinaires de la société 2R Holding dont 70 565 actions constituant l'apport envisagé.

### 1.3. Description de l'opération

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées de façon détaillée dans les projets de traité d'apport de titres de la société 2R HOLDING et dans le protocole de cession du groupe 2R HOLDING. Elles peuvent se résumer comme suit :

#### 1.3.1. Caractéristiques essentielles de l'apport

Les apports concernent :

- ❖ 710 779 actions ordinaires de la société 2R HOLDING (soit 4.48 % du capital) sur un total de 15 874 002 actions dont 2 096 073 actions ordinaires,



### 1.3.2. Conditions suspensives

Les projets d'apport prévoient les conditions suspensives suivantes qui devront être levées avant le 17 juillet 2018 :

- Réalisation de la cession ou de l'apport de l'intégralité des valeurs mobilières émises par 2 R HOLDING autres que les actions apportées au profit de la société 2 RIDE HOLDING conformément au contrat de cession ;
- L'établissement du rapport du Commissaire aux apports conformément aux dispositions de l'article L. 25-147 du code de commerce, nommé par décision unanime des associés de la société 2 RIDE HOLDING en date du 26 juin 2018, portant sur la valeur des actions apportées et le dépôt au greffe du tribunal de commerce de Paris de plusieurs rapports du commissaire aux apports désigné par décision des associés des sociétés bénéficiaires portant sur la valeur des apports, au moins huit jours avant la date de Réalisation ;
- L'approbation (i) des apports et de leur valorisation, (ii) de l'émission corrélative des actions ordinaires et des augmentations de capital qui en résultent par la collectivité des associés de la société 2 RIDE HOLDING ;
- La réalisation définitive des augmentations de capital de la société 2 RIDE HOLDING résultant des apports, conformes aux modalités prévues dans le traité d'apport.

### 1.3.3. Rémunération de l'apport

En rémunération des apports de MAN SHARE, MAN PERFORMANCE et de Monsieur Patrick FRANCOIS, il sera procédé à :

- ❖ L'émission de 5 545 224 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 € et d'une prime d'apport unitaire de 0,15 euro
- ❖ L'émission de 673 866 actions de préférence ADP d'une valeur nominale de 1 €
- ❖ Au versement d'une soulte de 54,08 € (avant renonciation à son versement)

constituant ainsi l'augmentation de capital de la société 2 RIDE HOLDING, pour un montant nominal total de 6 219 090 € et d'une prime d'émission de 831 783,60 € en rémunération de l'apport des actions de la société 2R HOLDING.

## 1.4. Présentation de l'apport

### 1.4.1. Méthode d'évaluation retenue

Les actions ordinaires de la société 2R HOLDING ont été valorisées au prix unitaire de 9,92 €, correspondant à une valorisation globale de titres de la société 2R Holding de cent trente-trois millions cent mille euros (133 100 000 €). Cette valorisation résulte (i) d'une négociation entre les parties, (ii) d'une évaluation obtenue à partir de plusieurs critères et méthode d'évaluation (iii) et au final d'un multiple de l'EBITDA retraité sur la base des comptes consolidés de 2R HOLDING. L'endettement net a été déduit de la valeur d'entreprise ainsi obtenue pour déterminer la valeur des titres.

### 1.4.2. Description de l'apport

Les apports concernés sont décrits dans l'exposé préalable du projet de traité d'apport de titres de la société 2R Holding et repris au paragraphe 1.3.1 du présent rapport. Les actions apportées sont détenues en pleine propriété par MAN SHARE, MAN PERFORMANCE et par Monsieur Patrick FRANCOIS.



## 2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

### 2.1. Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

Nos diligences ont consisté à :

- s'assurer de la réalité des apports en validant que MAN SHARE, MAN PERFORMANCE et Monsieur Patrick FRANCOIS sont bien propriétaires des actions apportées,
- contrôler que les actions apportées ne sont pas grevées de nantissement ou autres privilèges, ou le cas échéant, de préciser les conditions suspensives de l'apport,
- prendre connaissance (i) des comptes consolidés au 31/12/2017 de la société 2R HOLDING (ii) du budget prévisionnel 2018, (iii) des projets de traité d'apport notamment dans ses articles relatifs aux apports et (iv) du protocole de cession.
- analyser la méthode de valorisation (appréciation de la valeur globale des apports et individuelle) et du multiple retenu compte tenu de transactions similaires dans des secteurs d'activité proches.
- contrôler que les actions apportées figuraient sur les registres des actionnaires nominatifs de la société 2R HOLDING

### 2.2. Appréciation de la méthode de valorisation de l'apport et de sa conformité à la réglementation comptable

Nous avons examiné la méthode retenue pour la valorisation de l'apport. Celle-ci se base sur un multiple de l'EBITDA retraité pour obtenir un EBITDA normatif à partir des comptes consolidés au 31/12/2017 et du budget prévisionnel 2018 du groupe 2R HOLDING. En outre, il a bien été tenu compte de l'endettement net. Cette méthode d'évaluation nous semble pertinente et cohérente compte tenu de transactions similaires intervenues dans des secteurs d'activité connexes et similaires. Le multiple retenu se situant bien dans la moyenne de l'échantillon des transactions récentes communiquées.

### 2.3. Valeur individuelle de l'apport

La valeur unitaire des actions de 2R HOLDING apportées a été arrêtée à 9.92 € chacune.

Elle ressort sur la base des comptes consolidés du groupe 2R HOLDING au 31/12/2017, du budget prévisionnel établi pour 2018, d'un multiple de l'EBITDA retraité et après prise en compte de l'endettement net et élimination des actions d'autocontrôle. La valeur de l'action apportée est cohérente au regard des éléments présentés ci-dessus.

Conformément au protocole de cession, le prix de transfert sera réparti entre les actions ordinaires, les actions de préférence, les OC et les BSA conformément aux droits attachés à chaque nature de titres. Le tableau intitulé « Model Shark 0907 Vsent » dans sa mise à jour du 9 juillet comprend le détail de la partie du prix de transfert correspondant aux actions ordinaires de la société 2R Holding, telle qu'elle a été déterminée conformément aux stipulations du protocole de cession (et notamment l'article 3.1), ainsi qu'au regard des méthodes d'évaluations stipulées au paragraphe 1.4.1 du présent rapport.

### 2.4. Appréciation de la valeur globale de l'apport

L'apport global a été calculé en multipliant le nombre d'actions apportées par leur valeur unitaire décrite ci-dessus. L'apport global est de :

- ❖ 7 050 927.68 euros, pour les actions 2R HOLDING



### 3. SYNTHÈSE

L'apport global est de :

- ❖ 7 050 927.68 euros pour les 710 779 actions de 2R HOLDING apportées,

### 4. CONCLUSION ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur des apports s'élevant à 7 050 927.68 € pour la société 2R HOLDING n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société 2 RIDE HOLDING majorée de la prime d'émission.

Fait à Paris, le 9 juillet 2018

AUDIT CPA

Représenté par Antony GOICHON

Commissaire aux apports